

L'AESA veille à ce que les mêmes exigences s'appliquent dans toute l'Europe

À travers ses inspections, l'AESA veille à l'application cohérente des règles de sécurité aérienne et des normes environnementales par les autorités nationales d'aviation civile dans chacun des États membres de l'AESA. Dans le même temps, l'Agence fournit aux autorités des formations et un soutien à la mise en œuvre des règlements.

Les opérateurs non européens effectuant des vols à destination de l'Europe sont eux aussi soumis à des inspections, en veillant à ce qu'ils respectent les mêmes normes de sécurité élevées que leurs homologues européens. L'AESA coordonne ces inspections au niveau européen. En cas de violation des règles de sécurité, des mesures appropriées sont prises par la Commission européenne.

L'AESA coopère étroitement avec d'autres organisations internationales

Par définition, le transport aérien est une activité transfrontalière. La sécurité aérienne exige un effort concerté de la part de plusieurs organismes au niveau international. L'AESA collabore étroitement avec les autorités chargées de la sécurité aérienne dans le cadre d'accords bilatéraux, ainsi qu'avec l'Organisation des Nations Unies pour l'aviation civile internationale (OACI). L'AESA fournit également une expertise technique localement dans d'autres régions du monde. L'Agence est représentée au sein de groupes de travail techniques afin de promouvoir davantage la sécurité à l'échelle mondiale.



Votre sécurité est notre mission

Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne (AESA)

Siège à Cologne, Allemagne

Bureau de liaison à Bruxelles, Belgique

États membres:

27 États membres de l'UE plus l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse

Représentations permanentes:

Pékin (Chine), Montréal (Canada), Panama City (Panama), Singapour, Washington DC. (États-Unis)

Adresse postale:

Postfach 10 12 53
D-50452 Cologne
Allemagne

Tél. +49 221 8999 - 0000
E-Mail info@easa.europa.eu



Une agence de l'Union européenne



easa.europa.eu



En quoi l'aviation est-elle sûre?

Guide rapide de l'Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne (AESA), au cœur du système européen de sécurité aérienne, en collaboration avec les autorités nationales d'aviation civile et la Commission européenne, en vue d'assurer la sécurité aérienne des citoyens européens quelle que soit leur destination.

En quoi l'aviation est-elle sûre?



L'AESA certifie les aéronefs avant qu'ils ne soient autorisés à voler

Chaque aéronef est certifié par les autorités de sécurité aérienne avant d'être autorisé à voler. La certification d'un aéronef effectuée par une autorité indépendante, garantit qu'il répond aux exigences réglementaires de sécurité et de protection de l'environnement qui ont été établies au fil des décennies. L'AESA est responsable de la certification de tous les aéronefs produits et conçus en Europe.

Le niveau initial de sécurité et de protection de l'environnement est maintenu tout au long du cycle de vie de l'aéronef par la certification de toute mise à jour des produits, pièces et équipements.



L'AESA surveille en permanence la sécurité aérienne

Tous les risques et problèmes de sécurité relatifs à l'aviation, y compris ceux liés aux aéroports et à l'assistance en escale, sont étroitement surveillés. Les exploitants d'aéronefs, les organisations chargées de l'entretien des aéronefs et les autres entités du secteur de l'aviation sont tenus de signaler tout problème de sécurité qu'ils pourraient détecter. Les rapports sont analysés afin d'identifier les éventuels problèmes. Cette surveillance continue permet de détecter rapidement les anomalies potentielles. L'AESA prend des mesures immédiates et appropriées pour veiller à ce que les normes de sécurité les plus élevées soient appliquées de manière continue dans tous les domaines de l'aviation, les zones de conflit comprises.



L'AESA est à la pointe de l'innovation dans le domaine de l'aviation, y compris en ce qui concerne la protection de l'environnement

Les avancées technologiques et autres innovations dans le domaine de l'aviation présentent des solutions et des défis à la fois pour la sécurité aérienne et pour la protection de l'environnement. Sur des sujets tels que l'intelligence artificielle, la cybersécurité, la décarbonation du secteur ou les nouvelles technologies telles que les drones et les aéronefs à décollage et atterrissage verticaux, l'AESA accompagne l'innovation.



L'AESA révise constamment les normes et les règles de sécurité

Le maintien et le renforcement des niveaux de sécurité aérienne et de protection de l'environnement exigent que les règles soient constamment améliorées, sur la base des faits et des connaissances scientifiques les plus récents. Les règles existantes doivent être adaptées aux nouvelles technologies et permettre l'innovation, la sécurité étant toujours la priorité absolue. Les règles de sécurité sont révisées et mises à jour en concertation avec l'industrie et les citoyens afin de s'assurer qu'elles sont adaptées à leur finalité et à leurs besoins.